

Aires d'exercice pour les chèvres laitières

JUIN 2020



DÉFINITION L'aire d'exercice est une aire de vie extérieure régulièrement proposée aux animaux en plus de celles en bâtiment. Attenante au bâtiment, elle peut être en libre accès depuis les aires paillées.

CONTEXTE POUR LE RECUEIL D'EXPÉRIENCES

L'Association Nationale Interprofessionnelle Caprine (ANICAP) est engagée depuis 2017 dans une concertation sur le bien-être animal avec des ONG welfaristes*. Le premier sujet traité au cours des différents échanges menés jusqu'à ce jour a été l'accès à l'extérieur des chèvres laitières. Face au manque de connaissances et d'études sur certains dispositifs d'accès à l'extérieur, l'ANICAP a commandé à l'Institut de l'Élevage (Idele) la présente étude sur les aires d'exercice des chèvres laitières.

L'objectif était de disposer d'éléments techniques objectifs afin d'éclairer les choix des éleveurs qui souhaitent mettre en place une aire d'exercice à travers un premier retour d'expériences sur l'installation et l'utilisation de ces aires.

**ne remettent pas en question l'élevage mais souhaitent une amélioration des pratiques en faveur du bien-être animal.*

QUI A ÉTÉ ENQUÊTÉ ?

L'avis d'une vingtaine d'éleveurs a été recueilli afin d'apprécier des retours d'expériences positifs et négatifs. Les exploitations, en systèmes caprins spécialisés, ou bien avec atelier végétal, bovin ou ovin, possèdent 1 à 5 aires d'exercice dédiées aux caprins. Leur système est livreur, fromager fermier, ou mixte, avec un cheptel allant de 90 à 1800 chèvres. Une part importante des éleveurs rencontrés sont engagés dans des démarches qualité (AOP, agriculture biologique, marque collective). Pour compléter cette première approche, des experts en élevage caprin ont été interrogés sur le sujet.

LES MOTIVATIONS DES ÉLEVEURS

Les motivations des éleveurs ayant installé une aire d'exercice extérieure sont multiples : elles se rapportent à des raisons éthiques, à des questions d'image auprès des consommateurs ou du voisinage, de travail (économie de litière, travaux en chèvrerie facilités, entretien et valorisation de l'espace), au bien-être de l'éleveur et à celui des animaux.

« C'est un plaisir de les voir dehors ! »

PAROLES D'ÉLEVEURS

« J'ai toujours souhaité avoir des chèvres dehors dès mon projet d'installation. C'était un critère de choix pour l'exploitation. »

LES BÉNÉFICES OBSERVÉS PAR LES ÉLEVEURS

Les éleveurs décrivent différents aspects de l'aire d'exercice qui, selon eux, contribuent à un meilleur bien-être chez la chèvre. Ces **bénéfices observés** par les éleveurs concernent les points suivants : l'**alimentation** et le **comportement**, le **logement**, l'**abreuvement** et la **santé**.



ALIMENTATION

Diversification alimentaire possible.

COMPORTEMENT

- Choix du lieu de vie.
- Exploration d'un autre milieu (exercice et jeu)
- Fuite possible permise par un agrandissement de l'aire de vie.
- Diminution du stress face aux nouveautés (nouveaux bruits, etc.).



LOGEMENT

- Déconcentration du bâtiment.
- Diminution de la concentration en pathogènes et en ammoniac dans le bâtiment.



ABREUVEMENT

Installation de zones d'abreuvement supplémentaires possible.



SANTÉ

- Amélioration de l'état de santé général des animaux : un poil plus brillant, de meilleurs onglons, des animaux moins stressés, avec de meilleurs aplombs, moins d'abcès, et moins de problèmes respiratoires.
- Amélioration de la santé et de la résistance : des chevrettes plus athlétiques et moins grasses
- Réduction de certains risques sanitaires, notamment les pathologies respiratoires et l'invasion par des parasites externes (poux, puces...).
- Réduction de la fréquence de cas de toxémies de gestation : l'accès à l'extérieur permet aux chèvres de remobiliser les sucres en marchant et limite la survenue d'œdèmes. L'accès à l'extérieur des chèvres en fin de gestation est conseillé par les vétérinaires.
- Lutte contre certaines maladies telles que les mycoplasmes grâce à l'exposition au soleil. Cependant, son efficacité reste à prouver.



Selon les experts interrogés, en plus de ces observations, il serait utile d'évaluer scientifiquement l'effet sur la santé de la sortie des animaux sur une aire d'exercice.

DES EXEMPLES D'AIRE D'EXERCICE POUR LES CHÈVRES LAITIÈRES

AIRE D'EXERCICE BÉTONNÉE COUVERTE

Une **aire d'exercice bétonnée couverte** est une surface accessible aux chèvres qui, grâce à sa toiture et à l'étanchéité de son sol, permet l'entretien et la gestion des déjections et des eaux pluviales.

Le choix de l'emplacement de l'aire permet aux chèvres un accès libre à l'extérieur via une ou plusieurs ouvertures depuis la chèvrerie. C'est une **solution durable**, mais relativement **onéreuse** au vu des travaux mis en œuvre (terrassament, sol, toiture). Pour l'exemple observé, la surface allouée par chèvre (environ 1 m²) et un curage régulier semblent suffisants pour un fonctionnement correct de l'aire.



Un exemple d'aire bétonnée couverte (= avec un toit)

CONSEILS D'ÉLEVEURS

Forts de leur expérience, des éleveurs soulignent les **points de vigilance** suivants lors de la mise en place d'une **aire d'exercice bétonnée et couverte** :

- Favoriser une exposition offrant du soleil le matin et de l'ombre l'après-midi.
- Prévoir une profondeur d'aire adaptée aux manœuvres du tracteur lors du curage, et des piquets amovibles pour faciliter ce chantier.
- Disposer des barrières en métal galvanisé. C'est une solution durable et solide qui ne demande pas d'entretien, mais un investissement initial plus conséquent.

AIRE D'EXERCICE BÉTONNÉE AVEC RÉCUPÉRATION DES EFFLUENTS

Une **aire d'exercice bétonnée** est une surface qui, par l'étanchéité de son sol, permet l'entretien et la gestion des effluents mélangés aux eaux pluviales : les effluents peuvent être récupérés par raclage vers un stockage avant d'être traités. C'est une **solution durable**, mais relativement **onéreuse** au vu des travaux mis en œuvre (terrassament, entretien du sol, stockage et traitement des effluents).

Une surface d'environ 0,5 à 4 m² par chèvre a été mise en place sur les deux exploitations observées. Un raclage de l'aire tous les 15 jours à un mois semble être adapté pour un fonctionnement correct de l'aire.

CONSEILS D'ÉLEVEURS

Pour la mise en place d'une **aire bétonnée non couverte**, des éleveurs soulignent les points suivants :

- Favoriser une exposition offrant du soleil le matin et de l'ombre l'après-midi.
- Réaliser un sol avec une pente pour guider les eaux souillées vers le système de stockage.
- Prévoir une profondeur d'aire adaptée aux manœuvres du tracteur lors du raclage, et des piquets amovibles pour faciliter ce chantier.
- Avoir une aire de stockage temporaire attenante à l'aire d'exercice à cause du raclage régulier qu'elle demande.
- Disposer des barrières en métal galvanisé. C'est une solution durable et solide qui ne demande pas d'entretien, mais un investissement initial plus conséquent.



Un exemple d'aire bétonnée non couverte (= sans toit)

AIRE D'EXERCICE ENHERBÉE

Une **aire d'exercice enherbée** est une surface dont le couvert végétal est présent en toutes saisons. C'est une solution **peu coûteuse**, l'investissement principal est l'installation d'une clôture. La moitié des parcs enherbés enquêtés ont des chargements entre 14 à 26 m² par chèvre. On observe de grandes disparités dues aux **contraintes de terrains**. Lorsqu'on questionne les éleveurs sur la surface qu'ils auraient offerte sans ces contraintes, ils répondent en moyenne 25 m²/chèvre.

CONSEILS D'ÉLEVEURS

L'expérience des éleveurs ayant mis en place une aire d'exercice enherbée met en avant les **points de vigilance** suivants :

- Éviter les parcelles humides.
- Choisir une parcelle avec de l'ombre (arbres, haies...). Protéger les arbres existants.
- Choisir une parcelle avec des enrichissements (rochers, pentes) ou en disposer de façon homogène.
- Clôturer avec un ou deux fils électriques doublés d'un grillage. Le grillage permet de marquer visuellement la limite de l'aire. Il empêche aussi les animaux sauvages de pénétrer sur l'aire, ce qui permet de limiter les contaminations parasitaires. La clôture électrique empêche les chèvres de grimper sur le grillage ou de se coincer la tête dedans.
- Effectuer des coproscopies régulièrement (une en hiver et une début juillet), pour contrôler le niveau d'infestation parasitaire. En cas de pratique du pâturage, il ne faut pas donner accès à l'aire d'exercice durant la saison de pâturage sous peine de la contaminer en parasites.
- Faucher le couvert.
- Subdiviser l'aire en plusieurs parcelles pour pouvoir laisser le temps au couvert de se régénérer après le piétinement par les chèvres, et pouvoir alterner avec une fauche pour permettre la diminution de la pression en parasites et les exports d'azote.

D'autres aires d'exercice ont été observées telles que des aires d'exercice en terre battue ou encore les aires d'exercice boisées, dans le cas où une parcelle boisée proche de la chèvrerie est disponible.

À noter que l'aire d'exercice en terre battue doit être une solution de dépannage dans l'attente de la mise en place d'une aire d'exercice plus adaptée au respect de la réglementation environnementale.

Remerciements aux éleveurs qui ont répondu à l'enquête ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à cette étude.



Un exemple d'aire d'exercice enherbée

ENVIRONNEMENT : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Tout comme en élevage bovin, les aires d'exercices des élevages caprins peuvent être sources de pertes d'effluents vers l'environnement, et notamment de fuites d'azote vers le milieu aquatique. Quelques conseils sont proposés pour les éviter.

Dans le cadre des aires d'exercice végétalisées (prairies), quelle que soit la surface proposée aux animaux, il est essentiel d'en maintenir la couverture végétalisée. De plus, la pratique d'une fauche ou deux par an doit permettre de créer une exportation d'azote, et ainsi de réduire les risques de pollution des eaux. Une surface de 25 m² par chèvre permet par exemple d'offrir, sur un an, l'équivalent d'une heure par jour d'accès à l'extérieur pour un troupeau de 400 chèvres sans risque pour le milieu.

Si l'aire d'exercice n'est pas végétalisée, il est très fortement recommandé de disposer d'une surface imperméabilisée et de collecter l'ensemble des déjections qui y sont produites, notamment les eaux brunes, mélange entre la pluie et les déjections produites. Il est possible de couvrir cette aire d'exercice avec une toiture, ce qui permet d'éviter le mélange des déjections avec les eaux de pluie. Le paillage de cette surface couverte permet d'absorber l'urine en plus d'apporter du confort aux animaux.



ANICAP
Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

www.anicap.org
[@anicapfr](https://twitter.com/anicapfr)



INSTITUT DE
L'ÉLEVAGE **idele**

www.idele.fr
[@InstitutElevage](https://twitter.com/InstitutElevage)

JUIN 2020